

COMMISSION DE CONCILIATION DES NATIONS UNIES POUR LA PALESTINE

Distr.
Restreinte

IS/53
4 juillet 1950

FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

19 DEC 1950

M.		
----	--	--

Lettre en date du 3 juillet
adressée par le Président de la Commission de conciliation
au Ministre des Affaires étrangères d'Israël.

Excellence,

Le 15 juillet, la Commission de conciliation pour la Palestine terminera les travaux qu'elle a poursuivis à Genève au cours des six derniers mois. Elle reprendra ses réunions à Jérusalem, son siège officiel, au début du mois d'août.

Au mois de décembre dernier, lorsque la Commission, au terme de la session qu'elle avait tenue à New-York décida d'aller s'établir pour quelque temps à Genève, elle pensait qu'au centre même des activités européennes des Nations Unies, elle pourrait demeurer facilement en contact avec le Gouvernement d'Israël et les Gouvernements arabes.

La Commission de conciliation avait espéré qu'au cours de sa session à Genève elle pourrait trouver un moyen de rapprocher les parties et de les aider à régler toutes les questions pendantes entre elles. Elle vit dans la réunion de Genève une occasion propice pour débattre ces questions avec des délégués israélien et arabes. La Commission reconnaissait que parmi ces questions certaines présentaient un caractère d'urgence. Elle estimait, également, que dans l'esprit de ceux qui désirent la paix et la stabilité en Palestine, aucun problème ne pouvait être considéré comme étant sans importance.

Au cours des mois passés à Genève, la Commission conserva l'espoir de réussir dans ses efforts en vue de trouver une méthode qui convînt également au Gouvernement d'Israël et aux Gouvernements arabes, et qui permît d'engager des négociations dans l'intérêt de toutes les parties. Ces efforts, et les réactions

qu'ils ont provoquées de la part des gouvernements intéressés, ont fait l'objet du dernier rapport adressé par la Commission au Secrétaire général des Nations Unies. Dans son septième rapport, qu'elle est sur le point de terminer, la Commission a dû indiquer qu'elle était arrivée à une impasse.

Au moment où elle prend la décision de se rendre à Jérusalem, ayant en vue la nécessité d'élaborer un rapport pour la prochaine Assemblée générale des Nations Unies, la Commission de conciliation souhaite avoir l'occasion de prendre contact directement avec le Gouvernement d'Israël et les Gouvernements arabes.

Veillez agréer, Excellence, les assurances de ma très haute considération.

Claude de Boisanger
Président